

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Réunion générale annuelle virtuelle ICANN69, 23 octobre 2020

Communiqué du GAC – Réunion générale annuelle virtuelle ICANN69¹

Le communiqué du GAC de l'ICANN69 a été rédigé et approuvé à distance lors de la réunion générale annuelle virtuelle ICANN69. Le communiqué a été diffusé au GAC immédiatement après la réunion afin que l'ensemble des membres et observateurs du GAC puissent l'examiner avant sa publication, en gardant à l'esprit les circonstances spéciales d'une réunion virtuelle. Aucune objection n'a été soulevée dans le délai convenu avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni à distance du 19 au 22 octobre 2020. Conformément aux résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN² en date du 11 juin 2020, en réponse à l'urgence de santé publique de portée internationale causée par la pandémie de Covid-19, l'ICANN69, initialement prévue sous la forme d'une réunion physique à Hambourg (Allemagne), s'est finalement tenue sous la forme d'une réunion à distance.

Soixante-six (66) membres du GAC et cinq (5) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre de la réunion générale annuelle virtuelle ICANN69. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC ont pris la forme de réunions publiques.

¹ L'historique des communiqués du GAC, contenant le dernier avis du GAC sur ce sujet ou d'autres sujets, est disponible sur <https://gac.icann.org/>

² Voir les résolutions 2020.06.11.01 à 2020.06.11.03 sur <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2020-06-11-en>

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et a abordé les questions suivantes :

- Les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, y compris les engagements d'intérêt public (PIC) eu égard aux contrats de nouveaux gTLD et le suivi de l'avis du GAC de Montréal sur la révision CCT ;
- Les aspects liés aux données d'enregistrement de nom de domaine/WHOIS, notamment concernant l'étape 2 de l'EPDP de la GNSO et son suivi ;
- La recommandation incluse dans le rapport final de l'ATRT3 applicable au GAC ; et
- La proposition, par l'organisation ICANN, d'une nouvelle étape de conception opérationnelle liée à la mise en œuvre de politiques relatives aux gTLD approuvées.

Le GAC et le Conseil d'administration ont également abordé les aspects liés à l'initiative en cours consistant à renforcer l'efficacité du modèle multipartite de l'ICANN, une question suggérée par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de l'ICANN répond aux questions du GAC et les déclarations sont disponibles dans la transcription de la réunion GAC/Conseil d'administration de l'ICANN jointe au présent document.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et a abordé les points suivants :

- L'étape 2 de l'EPDP
- Les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD
- La sensibilisation des utilisateurs finaux à l'utilisation malveillante du DNS

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires prévues dans le cadre de l'ICANN69, dont des séances portant sur l'examen des enjeux liés à l'utilisation malveillante du DNS et sur l'impact des modifications du WHOIS apportées en vertu du RGPD sur les utilisateurs finaux et la sécurité publique.

III. Questions internes

1. Composition du GAC

Le GAC a actuellement 178 États et territoires membres et 38 organisations ayant le statut d'observateur.

2. Élections du GAC

Le GAC a élu Manal Ismail (Égypte) au poste de président. Son mandat débutera à l'issue de l'ICANN70 (mars 2021) et prendra fin à l'issue de l'ICANN76 (mars 2023).

Le GAC a élu en tant que vice-présidents du GAC, dont le mandat débutera à l'issue de l'ICANN70 (mars 2021) et prendra fin à l'issue de l'ICANN73 (mars 2022), les personnes suivantes :

- Rodrigue Guiguemde (Burkina Faso)
- Pua Hunter (îles Cook)
- Pär Brumark (Niue)
- Jorge Cancio (Suisse)

3. Dirigeants du GAC

Le GAC remercie Mme Olga Cavalli (Argentine) pour les services qu'elle a rendus au GAC en tant que vice-présidente et présidente du Groupe de travail du GAC chargé de l'examen de la participation du GAC au NomCom et du Groupe de travail du GAC chargé de l'examen de la protection des noms géographiques lors des futures introductions de gTLD, et lui souhaite beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction de personne désignée au sein du Conseil de la GNSO.

4. Groupes de travail du GAC

Le GAC note et salue la désignation de Chris Lewis Evans, de l'Agence nationale britannique contre le crime (National Crime Agency), en tant que coprésident du PSWG.

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG du GAC a organisé deux séances visant à mettre à jour le GAC sur les activités du PSWG, sur le WHOIS/le service d'annuaire de données d'enregistrement (RDS) et sur la protection des données. Les récentes activités du PSWG incluent la sensibilisation continue à la nécessité pour la communauté de travailler ensemble afin de prévenir, de décourager et d'atténuer l'utilisation

malveillante du DNS. Ces travaux se concentrent sur les différents rôles que peuvent jouer les groupes de parties prenantes dans cette initiative, dont la sensibilisation des consommateurs et des entreprises, et l'adoption de mesures proactives visant à atténuer l'utilisation malveillante. Le PSWG a indiqué qu'il avait échangé avec l'organisation ICANN et les parties prenantes afin de déterminer dans quelle mesure les dispositions contractuelles pouvaient être améliorées afin de lutter contre l'utilisation malveillante du DNS.

Le PSWG a continué de soutenir activement le petit groupe du GAC eu égard aux recommandations de l'étape 2 de l'EPDP relatives aux données d'enregistrement des gTLD. L'équipe responsable de l'EPDP a publié son rapport final en juillet et, à cet égard, le PSWG a aidé à rédiger une déclaration minoritaire du GAC qui reflétait les craintes du GAC en matière de politique publique. Le PSWG a précisé les travaux qu'il restait à effectuer concernant le traitement des données d'entités juridiques et l'exactitude des données, et a fait part de sa volonté de soutenir le GAC dans ces initiatives politiques. Les membres du PSWG ont également soutenu le GAC en apportant une aide à l'équipe de révision de la mise en œuvre pour l'étape 1 de l'EPDP.

Lors de l'ICANN69, le PSWG a participé à deux séances intercommunautaires sur l'utilisation malveillante du DNS et sur les modifications du RDS et leurs impacts sur les utilisateurs finaux et la sécurité publique. Lors de la discussion sur l'utilisation malveillante du DNS, le PSWG a signalé les dommages croissants dont était victime le public. Le PSWG a reconnu que certaines parties de la communauté de l'ICANN avaient pris des mesures efficaces pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS mais a souligné que les personnes malveillantes à l'origine d'une telle utilisation échappaient souvent à la communauté de l'ICANN. Ainsi, la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS exige une collaboration renforcée au sein de l'ensemble de l'écosystème. Le PSWG a hâte de prendre connaissance du document de travail du SSAC sur l'utilisation malveillante du DNS afin de pouvoir orienter les prochaines étapes concrètes.

Lors de la séance traitant de l'impact des modifications sur la disponibilité des données d'enregistrement, les représentants du PSWG 1) ont débattu de la façon dont le public se sert des données d'enregistrement disponibles afin de se protéger des comportements malveillants et 2) ont souligné le manque de données d'enregistrement disponibles dans les plaintes des clients. Le PSWG a également mis en avant l'impact que peut avoir le fait de ne pas pouvoir accéder en temps opportun aux données d'un titulaire de nom de domaine sur les services chargés de l'application de la loi, les retards que cela engendre au niveau de l'enquête, et les difficultés auxquelles les organismes chargés de l'application de la loi sont confrontés lorsqu'ils doivent alerter les victimes de comportements malveillants.

Enfin, le PSWG a engagé des discussions avec l'OCTO de l'ICANN et les équipes SSR, le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, le Comité consultatif At-Large, les groupes des représentants des bureaux d'enregistrement et des registres, l'Unité constitutive des représentants de la propriété intellectuelle, l'Unité constitutive des utilisateurs commerciaux et l'Unité constitutive des fournisseurs de services Internet de la GNSO.

5. Questions opérationnelles du GAC

- **Piste de travail 2 - Responsabilité, plans du GAC pour la mise en œuvre des recommandations**

La séance du GAC a porté sur la recherche de solutions pour la mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 du Groupe de travail chargé du renforcement de la responsabilité applicables au Comité. Les coprésidents du Groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG) et le personnel de soutien du GAC ont échangé des informations sur les progrès réalisés quant à la conception d'un outil de recensement qui permettra aux membres du GAC de confirmer et d'évaluer plus de 40 recommandations spécifiques, de répartir les responsabilités pour l'élaboration de plans visant à formuler des recommandations pour les révisions du GAC, et de suivre l'avancée des travaux de mise en œuvre. Les coprésidents du HRIL WG ont expliqué que le WG envisageait dans un premier temps de s'attarder sur la mise en œuvre par le GAC de la nouvelle valeur fondamentale « Droits de l'homme » de l'ICANN et d'examiner les recommandations de la piste de travail 2 en matière de diversité.

- **Règles relatives au soutien aux déplacements du GAC**

Le Groupe de travail chargé des régions faiblement desservies (USRWG) a été chargé par le GAC d'examiner et de mettre à jour les règles relatives au soutien aux déplacements (TSR) du GAC de 2017, les membres de l'USRWG étant considérés comme les principaux bénéficiaires du soutien aux déplacements pour se rendre aux réunions de l'ICANN. L'USRWG a procédé à une révision des TSR afin de veiller à ce qu'elles soient conformes aux nouvelles directives relatives aux déplacements de l'ICANN, en tenant compte des retours des membres du GAC. Les nouvelles règles relatives au soutien aux déplacements du GAC de 2020 ont été proposées à des fins d'approbation par le GAC.

IV. Questions importantes pour le GAC

1. Séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a abordé la question des séries ultérieures de nouveaux gTLD, suite à la publication du rapport final préliminaire du Groupe de travail consacré au processus d'élaboration de politiques sur les procédures ultérieures de nouveaux gTLD (SubPro PDP WG). Le GAC a engagé des discussions avec les coprésidents du SubPro PDP WG sur les récents travaux du PDP WG, leurs premières réactions eu égard au commentaire consensuel du GAC formulé le 29 septembre 2020, et les lettres soumises par le Conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN au PDP WG. Le GAC a remercié les coprésidents du SubPro PDP WG pour leur engagement et leur

coopération avec le GAC tout au long de la finalisation du rapport final préliminaire, et a salué les efforts considérables déployés par l'ensemble des membres de la communauté de l'ICANN participant au SubPro PDP WG. Le GAC a noté une certaine uniformité entre les différents commentaires du Conseil d'administration de l'ICANN eu égard aux retours consensuels du PDP WG et du GAC sur le rapport final préliminaire du PDP WG, sur des questions telles que la prévisibilité, les génériques fermés, les candidatures communautaires, le soutien au candidat et les enchères de dernier recours. Certains membres du GAC ont mis en avant des points spécifiques présentant un intérêt pour les coprésidents du SubPro PDP WG, dont une discussion sur le cadre SPIRT, et ont rappelé que selon eux, la « forte présomption » dont est imprégné l'avis consensuel du GAC devrait être conservée dans le guide de candidature. Le GAC a rappelé l'importance d'adopter des mesures d'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS.

Les coprésidents du SubPro PDP WG ont examiné le plan de travail mis à jour et ont confirmé que le PDP WG devrait soumettre le rapport final au Conseil de la GNSO d'ici la fin décembre 2020, dans l'idée de pouvoir remettre les recommandations de politiques au Conseil d'administration de l'ICANN lors du premier trimestre 2021. Le PDP WG en est à l'heure actuelle à l'étape initiale du processus de révision des plus de 50 commentaires reçus lors de la période de consultation publique. Les intervenants du GAC ont invité les membres et observateurs du GAC à se joindre aux efforts du GAC concernant les séries ultérieures de nouveaux gTLD dans les prochains mois, et ont identifié les opportunités qu'aura éventuellement le GAC d'apporter des contributions dans les mois à venir, que ce soit au PDP WG, au Conseil de la GNSO ou au Conseil d'administration, dès que les recommandations de politiques lui seront soumises.

2. Utilisation malveillante du DNS

Le GAC a pris note de la volonté du SubPro PDP WG de la GNSO de s'attaquer aux problèmes d'utilisation malveillante du DNS de manière globale, de sorte que toute approche/méthodologie proposée pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS soit applicable aux gTLD existants et aux nouveaux gTLD.

Le GAC a également pris note du fondement, récemment publié, de la décision du Conseil d'administration de l'ICANN de prolonger le contrat du PDG de l'ICANN, qui mentionne expressément les travaux en cours au sein de la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS qui pourraient déboucher sur des recommandations de politiques. Le GAC salue la reconnaissance par le Conseil d'administration de l'ICANN de l'importance de poursuivre les travaux à cet égard.

Du point de vue du GAC, une véritable dynamique, propice à l'adoption de mesures concrètes, s'est créée dans la mesure où la communauté a progressivement engagé un dialogue constructif afin de faire avancer les travaux dans un but commun, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Suite aux recommandations de la CCT-RT et de la SSR2-RT, puis aux plusieurs séances intercommunautaires qui se sont tenues et enfin aux plus récents travaux portant sur un cadre de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS, le GAC estime à présent qu'il existe un soutien massif à l'adoption de mesures concrètes mettant en place les principales composantes d'une atténuation efficace de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC est disposé à travailler avec le Conseil

d'administration et la communauté de l'ICANN afin de se rapprocher de cet objectif, notamment via des propositions d'amélioration de politiques et/ou d'amélioration de dispositions contractuelles et de leur application, eu égard à la réduction de l'utilisation malveillante du DNS.

3. Accès à des données d'enregistrement des gTLD

Dans la lignée de son avis antérieur, le GAC a mis l'accent sur la nécessité de maintenir l'accès au WHOIS dans toute la mesure permise par la loi.

Plus précisément, le GAC réitère son avis antérieur, inclus notamment dans le communiqué de San Juan, selon lequel il convient de distinguer les données des personnes physiques des données des personnes morales, et selon lequel l'accès public aux données WHOIS d'entités juridiques doit être restauré. Les données des personnes morales ne sont pas protégées par le RGPD et leur divulgation ne porte pas atteinte à la vie privée. Par conséquent, les données des personnes morales ne doivent pas être supprimées du SSAD ou de tout service fournissant un accès aux données d'enregistrement des gTLD.

De plus, le GAC réaffirme que les données d'enregistrement doivent être exactes. Tel qu'indiqué par le GAC dans sa déclaration minoritaire sur les recommandations de l'étape 2 de l'EPDP relatives aux données d'enregistrement, « l'exactitude des données d'enregistrement de nom de domaine est essentielle au RGPD et à l'objectif de maintien d'un DNS sécurisé et résilient. Le RGPD, ainsi que d'autres régimes de protection des données et le contrat d'accréditation de bureau d'enregistrement de l'ICANN, imposent l'exactitude des données et une telle exactitude est fondamentale pour que l'ICANN remplisse sa mission consistant à garantir la sécurité, la stabilité, la fiabilité et la résilience du DNS. [...] Conformément à l'[article 5] du RGPD, il est primordial que l'exactitude et la qualité des données soient assurées aux fins pour lesquelles elles [les données] sont traitées. »

Enfin, le GAC réitère sa déclaration du communiqué d'Abou Dhabi selon laquelle tout successeur au service WHOIS doit répondre aux besoins des « entreprises, d'autres organisations et des utilisateurs en matière de lutte contre la fraude, dans le respect des lois en vigueur, et en préservant les intérêts du public. » De ce fait, le GAC salue l'analyse plus approfondie de la viabilité financière du SSAD proposé. Plus précisément, le GAC note que les coûts liés au SSAD doivent être raisonnables et appropriés pour l'ensemble des parties prenantes et ne doivent pas décourager ou restreindre l'utilisation du SSAD.

V. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC est prévue lors du forum de la communauté ICANN70.

ICANN69 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et GAC
Mardi 20 octobre 2020 – 09h00 à 10h00 CEST

GULTEN TEPE :

La séance va commencer. Merci de lancer l'enregistrement.

Bonjour, bon après-midi et bonsoir. Bienvenue à la séance du GAC avec le Conseil d'Administration de l'ICANN prévue ce mardi 20 octobre à 7h00 UTC. Je suis Gulden Tepe de l'équipe de soutien du GAC.

Étant donné que ces séances sont publiques et que d'autres membres de la communauté de l'ICANN peuvent y participer, l'équipe de direction du GAC et le personnel de soutien encouragent les représentants et les délégués du GAC à indiquer leur nom et leur affiliation dans la fenêtre du chat afin de faciliter le registre des présences ainsi que la gestion des commentaires ou les questions qui seront lues à haute voix.

La salle Zoom est dotée d'une fonction chat en bas de la fenêtre Zoom sur la droite. Si vous voulez faire un commentaire ou poser une question, veuillez le taper dans le chat en ajoutant au début et à la fin de votre phrase le mot « QUESTION » ou « COMMENTAIRE ».

Le service d'interprétation simultanée est disponible dans les six langues de l'ONU plus le portugais via Zoom et la plateforme d'interprétation simultanée de Congress Rental Network. Si vous ne

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

l'avez pas encore fait, nous vous encourageons à télécharger l'application de Congress Rental Network suivant les instructions dans le chat Zoom ou dans le document disponible sur la page web de la réunion.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Lorsque vous serez appelé par votre nom par les facilitateurs de la séance, veuillez activer le micro et prendre la parole. Veuillez dire votre nom pour l'enregistrement ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos.

Au moment de parler, assurez-vous de mettre en muet tous les autres dispositifs, y compris l'application de Congress Rental Network.

Finalement, cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requises par l'ICANN.

En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera le micro de tous les participants.

Cette séance sera enregistrée. Les enregistrements et les transcriptions seront disponibles sur la page web de la réunion ICANN69.

C'est maintenant mon plaisir de passer la parole à la présidente du GAC, Manal Ismail.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci Gulden.

Bonjour, bonsoir, bon après-midi à tous et bienvenue à cette réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN. Notre réunion durera une heure, de 7h00 à 8h00 UTC.

J'aimerais commencer en souhaitant la bienvenue à tous les membres qui ont rejoint cette réunion, aux membres du Conseil d'Administration. Nous espérons que cette réunion sera riche en discussions. Je souhaite la bienvenue également aux membres de la communauté qui se trouvent dans la salle.

Et avant de commencer, je vais passer en revue l'ordre du jour. Maarten, est-ce que vous souhaitez dire quelque chose avant ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Manal.

C'est une séance très importante pour nous, à l'instar de toutes les séances que nous avons avec les différentes unités constitutives. Je souhaite exprimer mon empathie vis-à-vis de tous ceux qui ont des fuseaux horaires difficiles pour assister à cette réunion et qui participent quand même à l'espace de discussion de l'ICANN. Profitons de cette opportunité que nous avons au maximum pour faire de cette réunion un espace de discussions intéressant.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maarten.

Si vous êtes d'accord, nous allons suivre l'ordre du jour tel qu'affiché sur l'écran. D'abord, nous allons commencer en discutant des domaines de priorité pour le GAC et ensuite, nous allons aborder les questions suggérées par le Conseil d'Administration.

Nous pouvons attribuer une dizaine de minutes à chacun de ces points de l'ordre du jour. Je pense que certains points vont prendre plus de temps que d'autres, mais nous pouvons envisager d'ores et déjà de leur attribuer une dizaine de minutes à chacun, si tout le monde est d'accord avec cela.

On va passer à la diapositive suivante s'il vous plaît où nous voyons les différents points que le GAC a réunis pour la réunion d'aujourd'hui. Nous avons donc les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, les données d'enregistrement et le WHOIS, le rapport final de l'ATRT3 et la proposition de phase de conception opérationnelle de l'ICANN. Pouvons-nous passer à la prochaine diapositive s'il vous plaît ?

Pour ce qui est des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, dans le cadre des communications de préparation pour la réunion du Conseil d'Administration, le GAC a fourni un document de contexte où nous avons indiqué un certain nombre de commentaires que nous avons fait parvenir par rapport au rapport final. Parmi ces points, le cadre de prévisibilité, des inquiétudes par rapport à la valeur rajoutée de la structure SPIRT, ensuite les

engagements volontaires de registre et les engagements d'intérêt public et la capacité à les mettre en œuvre, des questions liées au soutien aux candidats, les génériques fermés et la réitération que l'accès à ces registres doit servir un objectif d'intérêt public, la valeur de l'avis de consensus du GAC et les alertes précoces du GAC, la valeur des objections pour protéger certains noms et certaines abréviations, l'importance de clarifier et d'améliorer les procédures de règlement de litige après délégation, les candidatures communautaires et l'amélioration du processus et des orientations pour l'évaluation de la priorité communautaire et finalement, les mécanismes de dernier ressort, les enchères et l'idée que cela puisse décourager ou encourager des scénarios liés à la spéculation avec les noms de domaine. Voici donc les points que nous avons choisis pour traiter avec le Conseil d'Administration.

Tout d'abord, pour ce qui est des intérêts d'intérêt public, dans les contrats pour les nouveaux gTLD, dans les correspondances récentes par rapport aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, le Conseil d'Administration a exprimé des inquiétudes par rapport à la capacité de l'ICANN à établir ou faire appliquer des problèmes liés à des contenus concernant les PIC ou les engagements volontaires des registres en raison de la limitation pour l'ICANN dans les statuts constitutifs.

Est-ce que le Conseil d'Administration a des remarques par rapport à cela ?

MAARTEN BOTTERMAN : Bien entendu, nous avons pris compte de l'avis du GAC et il est toujours important de faire un suivi de cet avis. Je vais demander à Avri qui est chargée de suivre le PDP sur des séries ultérieures de bien vouloir répondre à cette question.

AVRI DORIA : Tout d'abord, quand on parle de cette question, j'aimerais insister sur le fait qu'à ce stade, ces commentaires concernent le projet de rapport final et le travail est encore dans les mains du groupe de travail PDP sur des séries ultérieures et dans les mains du conseil de la GNSO.

Pour ce qui est des réponses, nous essayons de transmettre certaines questions que l'on a pu soulever pendant nos discussions. Nous essayons d'être extrêmement prudents et ne pas porter préjudice à certaines questions, et l'idée est de voir quelles sont les questions auxquelles nous devons faire attention pour une nouvelle série pour ne pas avoir des surprises et ne pas être pris de court par rapport à des problèmes qui pourraient survenir.

La question est de savoir si ces PIC ou ces engagements d'intérêt volontaires sont des éléments que le Conseil d'Administration ou l'ICANN peut faire appliquer ou s'il s'agit d'éléments qui figurent dans le contrat en tant qu'engagements. Donc il y a des antécédents par rapport à cela et ce que l'on demande, c'est que le groupe de travail tienne compte de cela sachant l'importance de ce type d'éléments et sachant que rien de cela ne peut aller à l'encontre de notre mission.

Voilà l'enjeu. Pouvons-nous faire en sorte que ces contrats soient appliqués étant donné le rôle important qu'ils jouent dans ces séries ultérieures ?

J'espère avoir répondu à cette question. Merci beaucoup.

MAARTEN BOTTERMAN : Manal.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Je voulais remercier Avri de cette réponse. Il est clair qu'il s'agit d'un échange qui ne veut pas obtenir bien sûr une décision finale de la part du Conseil d'Administration.

Je vois s'il y a des demandes d'intervention par rapport à cette question. Je vois Jorge qui souhaite prendre la parole. Allez-y Jorge.

SUISSE : Bonjour à tous. Je suis Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

J'aimerais remercier Avri de cette réponse par rapport aux inquiétudes du Conseil d'Administration. De manière très générale, j'aimerais partager quelques éléments par rapport aux statuts constitutifs en lien avec les PIC. Bien entendu, il existe des nuances car, entre autres, il existe des clauses qui précèdent ce type d'engagements qui datent de 2016 mais qui pourraient servir également car ces dispositions ne sont pas tout à fait différentes. Il y a une dernière section par rapport à ce point où les statuts affirment

que les engagements d'intérêt public peuvent être établis ou être introduits dans les contrats à terme et qui pourraient être appliqués.

Je suis d'accord pour que le groupe de travail PDP se penche sur cette section et qu'il essaie de voir quel est l'intérêt de ce type de dispositions pour essayer d'y voir plus clair dans le cadre, bien entendu, de la mission de l'ICANN. De cette manière, nous pourrions avoir davantage de certitude au niveau juridique.

Deuxièmement, je voulais aborder un aspect important qui pourrait répondre à certaines inquiétudes qui ont été exprimées par rapport à la liberté d'expression, etc. C'est le fait de considérer la valeur fondamentale liée aux droits de l'homme et que cette valeur fondamentale ait été intégrée également dans les statuts constitutifs en 2016.

Voilà ce que je voulais partager avec vous et j'espère que ces discussions seront très riches.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jorge.

Je vois également une question du Danemark sur le chat. Finn demande si les PIC existants pourraient être en conflit avec les statuts constitutifs.

MAARTEN BOTTERMAN : Peut-être qu'Avri pourrait répondre à cette question.

AVRI DORIA : Oui.

Par rapport à cette question, j'aimerais d'abord remercier Jorge puisqu'il a mis le doigt sur la nuance qui existe.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, interruption de son.

MAARTEN BOTTERMAN : Apparemment, la connexion avec Avri est gelée. Peut-être que Becky pourrait prendre la parole là-dessus.

BECKY BURR : Oui, tout à fait, merci.

Je crois que si on regarde les PIC obligatoires, il y a deux catégories d'engagements d'intérêt public par rapport aux TLD. Premièrement, il y a les PIC standard et il me semble qu'on ne peut pas vraiment débattre sur le fait ceux-ci ne font pas partie de la mission de l'ICANN. Ils ne sont pas raisonnablement nécessaires en ce qui concerne la politique dans le cadre des statuts en termes de définitions strictes de la stabilité et de la sécurité.

Ensuite, il y a les autres PIC qui sont les PIC volontaires. Et sans rentrer dans le détail, on pourrait dire que pour certains, ils sortent de la mission de l'ICANN parce qu'ils engagent les opérateurs de registre à

faire certaines choses qui pourraient dépasser ce qui fait partie de la mission de l'ICANN. Donc je pense qu'on pourrait quand même débattre de manière assez raisonnable sur le rôle de ces PIC volontaires et le lien entre ces PIC volontaires et la mission de l'ICANN. Il me semble que certaines personnes pourraient avancer que si on s'engage à certaines choses qui, de manière substantielle, veulent dire que le nom est délégué dans la racine, l'ICANN ne fait qu'appliquer un engagement qui existe dans le contrat et qu'on ne limite pas ces engagements à ce qui est raisonnablement nécessaire pour préserver la sécurité et la stabilité.

Notre question en fait est simplement par rapport au groupe sur les procédures ultérieures : ont-ils pensé à ces questions ? Parce qu'il y a différentes perspectives dans la communauté par rapport à cela. Mais en ce qui concerne les PIC standards, je pense qu'il est difficile de défendre qu'ils ne font pas partie de la mission de l'ICANN.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Becky, merci à tous.

Je surveille l'horloge, donc peut-être que nous pourrions passer au suivi sur l'avis de la révision CCT de Montréal du GAC, autre point d'intérêt du GAC.

Le GAC rappelle au Conseil d'Administration son avis de Montréal, à savoir qu'il ne faut pas procéder avec la suite de la nouvelle série de gTLD tant que la mise en œuvre des recommandations de la révision sur le choix, la confiance et la concurrence qui ont été identifiées

comme prérequis et hautes priorités ont été mises en œuvre. Le GAC est en contact avec la GNSO pour parler de certaines de ces préoccupations, par exemple l'utilisation malveillante du DNS, et continue de surveiller la mise en œuvre de la révision CCTRT. Est-ce que le Conseil d'Administration pourrait nous faire part de ses points de vue actuels en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la révision CCTRT?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, tout à fait. Becky, peut-être que vous pourriez également nous donner une réponse.

BECKY BURR : Oui.

Le Conseil d'Administration a passé en revue un certain nombre de recommandations de la CCTRT et a adopté certaines de ces recommandations. Lorsque nous les avons adoptées au début, nous avons indiqué qu'il y avait une nécessité de faire davantage de travail sur certaines autres recommandations. Nous avons analysé le reste des recommandations et nous en parlerons au Conseil d'Administration. Nous parlerons de l'adoption de la plupart de ces recommandations pendant la semaine.

Il y a un petit nombre de ces recommandations qui nécessitent davantage de travail de la part d'ICANN Org pour que le Conseil d'Administration puisse comprendre quelles sont les répercussions.

Donc nous allons demander à ICANN Org de finaliser son travail sur quelques petits points minimaux restants. Donc je pense que d'ici la fin de la semaine, nous devrions avoir en grande partie les recommandations CCTRT adoptées. Nous avons eu des demandes spécifiques de l'Org. Donc l'idée, c'est vraiment de bien comprendre les répercussions d'une adoption.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. Effectivement, c'est quelque chose qui est à l'ordre du jour.

Pour ne pas perdre trop de temps, nous allons passer à la suite.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Oui, tout à fait Maarten. Merci Becky et merci de nous avoir informés que d'ici la fin de la semaine, nous aurons une mise à jour là-dessus.

Passons maintenant au sujet suivant et je crois qu'il s'agit du WHOIS. C'est bien cela.

Dans le cadre de sa communication en préparation de la réunion avec le Conseil, le GAC a fourni un texte de contexte soulignant les récentes contributions du GAC au travail qui a mené au rapport définitif sur la spécification temporaire pour le processus accéléré d'élaboration de politiques de la phase 2 des données d'enregistrement de gTLD avec la mention de la déclaration de minorité. Mais nous allons passer à la diapositive suivante rapidement.

Le conseil de la GNSO a résolu d'envoyer au Conseil d'Administration de l'ICANN différentes recommandations de politiques qui n'ont pas permis un consensus au sein de l'équipe EPDP. En quoi est-ce que le Conseil d'Administration peut nous parler du consensus sur certaines de ces recommandations ?

CHRIS DISSPAIN :

Excusez-moi Becky.

Manal, est-ce que vous pourriez tout lire de manière à ce que je puisse répondre de manière générale ? Je pense que ce sera plus simple.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Tout à fait.

Deuxième question : quels sont les résultats possibles d'une analyse coûts-bénéfices d'une recommandation de politique de la phase 2 du EPDP tel que suggéré par la GNSO en lien avec la consultation qui a été demandée avec le Conseil d'Administration ? Que considère le Conseil d'Administration par rapport au financement potentiel du SSAD ? Est-ce que ce financement peut être effectué par l'ICANN ?

Troisième question : Est-ce qu'une analyse coûts-bénéfices de ce type doit être effectuée ? Et si c'est le cas, est-ce qu'elles sera effectuée avant que le Conseil d'Administration de l'ICANN considère de manière officielle les recommandations sur les politiques ? Et est-ce que la phase de conception opérationnelle doit être prise en considération pour la recommandation de politiques de la phase 2 du

EPDP ? Quel serait l'impact du calendrier pour livrer ce SSAD ? Maintenant que l'élaboration sur la politique de la phase 2 du EPDP est terminée, y a-t-il des obstacles qui restent pour reprendre la mise en œuvre sur les recommandations de politiques d'accréditation des fournisseurs de service d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire ?

C'est à vous maintenant.

CHRIS DISSPAIN :

Merci Maarten.

J'ai quelques notes. J'aimerais vraiment rentrer dans le détail sur ces points autant que possible. Je veux en fait vous lire ceci plutôt que de vous faire des commentaires spontanés.

Comme vous le savez, le GAC sait que les statuts nécessitent que le Conseil d'Administration considère si oui ou non les politiques sont dans l'intérêt de l'ICANN et de la communauté. Et il y a un seuil en termes de votes pour que le Conseil détermine si c'est le cas oui ou non.

Nous avons une responsabilité de nous assurer que tout le feedback de la communauté soit pris en considération, y compris pendant la période de consultation publique obligatoire qui a lieu avant toute action du Conseil d'Administration.

Nous avons noté que le conseil de la GNSO a voté avec une majorité qualifiée pour approuver toute les recommandations en question,

même si certaines n'avaient pas obtenu le consensus au sein du groupe de travail. C'était également le cas avec certaines des recommandations de la phase 2, donc il est intéressant de le noter.

Les comités consultatifs ont participé et lors de la discussion avec le conseil de la GNSO, beaucoup des parties prenantes ont avancé des déclarations. Une résolution du conseil en général est basée sur une logique. Donc ceci deviendra clair.

Le conseil a noté que la mise en œuvre du SSAD devrait être complexe, donc demandait beaucoup de ressources. Le GAC en est conscient, le conseil de la GNSO a demandé une consultation avec le Conseil d'Administration avant toute action du conseil sur les recommandations de la phase 2. Donc pendant ceci, il y a la question de l'analyse coûts-bénéfices, donc nous devrions en parler.

Avant la finalisation des recommandations, l'Org a fourni à l'équipe une liste générale sur les coûts, sur les délais pour la mise en œuvre d'un mécanisme. Il y a le portail. Ceci est une estimation et il va falloir y repenser. Cela fait partie de l'analyse coûts-bénéfices et de la phase de conception opérationnelle. Et tout ceci est en cours de considération et devrait aider à informer la discussion du Conseil d'Administration par rapport au rapport de la phase 2.

Le Conseil comprend bien que le conseil de la GNSO est en train de considérer ces recommandations maintenant pendant l'ICANN69. C'est un rapport qui est requis dans le cadre des statuts, donc il est nécessaire par rapport à la décision du Conseil sur la phase 2. Donc

nous attendons ce rapport et ceci lancera l'étape suivante du processus.

Brièvement, par rapport à la question sur les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, la dernière question, l'Org est en train de revoir l'impact des recommandations sur les politiques et procédures existantes, y compris les recommandations relatives aux services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. Donc ceci fera partie des étapes suivantes. La phase 1 reconnaît que cette recommandation aura un impact sur les politiques et procédures existantes et la recommandation 27 de cette phase par rapport au domaine recommandés.

Voilà en ce qui concerne la discussion sur les étapes suivantes. Et ce rapport sera partagé dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 2 par le biais de l'équipe de révision et sera fourni aux conseil de la GNSO suite à cette réunion. J'espère que ceci répond à tous les points qui ont été soulevés dans la question. Et maintenant, je vous repasse la parole, Manal.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Chris.

Je vais faire une petite pause avant de passer à la suite pour voir s'il y a peut-être un suivi des demandes de prise de parole des différents participants. Sinon, merci encore une fois Chris d'avoir couvert toutes ces questions de manière aussi efficace.

Nous passons maintenant au sujet suivant. Il s'agit du rapport définitif sur l'ATRT 3 et des suggestions par rapport à ce rapport.

Pour résumer, l'ATRT 3 a noté dans son rapport définitif que les réponses au sondage qui avait été effectué semblent indiquer que les structures de l'ICANN ont suivi l'évolution récente des relations GAC-Conseil d'Administration de manière beaucoup plus étroite que les membres individuels. L'équipe de révision a également déterminé qu'il y a eu des améliorations significatives dans ce domaine au niveau du GAC, ce qui semble également être évident dans les réponses GAC-SO/AC. Ceci suggère que le GAC et le Conseil d'Administration mettent en place des messages qui soutiennent ceci. Dans nos commentaires dans le cadre du rapport définitif, nous avons promis de parler de ces suggestions et nous avons effectivement considéré cette possibilité de livrer des messages communs avec le Conseil d'Administration. C'est simplement quelque chose que nous souhaitons signaler, c'est un sujet qui nous intéresse, cette coopération mutuelle, mais sans bien sûr faire d'hypothèses sur les recommandations du Conseil par rapport à l'ATRT3.

Ce n'est pas une question mais Maarten, si vous voulez dire quelque chose par rapport à cela.

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense qu'il s'agit d'une relation réussie. Becky, vous êtes en charge de cette question, si vous voulez prendre la parole.

BECKY BURR : Nous avons eu des discussions très productives avec le GAC concernant les différents commentaires que nous avons reçus sur les sujets importants pour le GAC ou qui sont en rapport avec les avis du GAC. Ces échanges ont été très fructueux et nous avons développé une méthode très intéressante et utile pour recevoir ces commentaires et y répondre. Je pense que la proposition qui vient d'être faite est tout à fait valable. Et bien sûr, nous sommes prêts à poursuivre nos discussions avec le GAC sur toutes ces questions et à coopérer bien entendu avec le GAC à tout moment.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Je voulais dire tout simplement qu'il s'agit d'une amélioration importante des nos relations. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup.

Je pense qu'il est évident que nous avons mis des mécanismes en place pour renforcer cette relation entre le GAC et le Conseil d'Administration. Bien sûr, maintenant, on voit les fruits de tous ces efforts.

Maintenant, nous allons passer au dernier point de la liste du GAC, à savoir la proposition d'une phase de conception opérationnelle. Nous

avons reçu cette proposition et on voulait partager avec vous des réactions préliminaires. La proposition lance un appel à une expansion dans certains cas du cycle d'élaboration de politiques. Le GAC a des inquiétudes par rapport au fait que ce type d'étape supplémentaire puisse avoir un impact sur les ressources de la communauté. Est-ce que les ressources de la communauté sont suffisantes pour pouvoir incorporer cette phase supplémentaire en tant qu'effort parallèle ? Et est-ce qu'il y a une valeur vraiment rajoutée à ce type de mécanisme, notamment dans le cadre du groupe de conception et de feedback qui est envisagé ?

MAARTEN BOTTERMAN : Je dirais que bien sûr, nous allons nous pencher sur cette question avant de procéder, mais je vais passer la parole à Göran Marby, qui est à la tête de cet effort.

GÖRAN MARBY : La première chose que l'on doit reconnaître, c'est que cette étape existait déjà et a toujours existé. Après qu'une recommandation soit élaborée ou après toute suggestion de la communauté, l'organisation produit des documents et travaille énormément avant qu'une décision ne soit prise. Ce qui a lancé cette réflexion, c'est que ce nous avons devant nous en termes de mise en œuvre représente un effort très complexe. Nous avons beaucoup de dossiers sur lesquels le Conseil d'Administration doit se prononcer et ces dossiers représentent un coût.

Dans sa recommandation, le Conseil d'Administration avait réfléchi à la possibilité d'avoir une discussion par rapport aux coûts. Et pour avoir cette conversation, il faut d'abord savoir quels seraient ces coûts. Et pour pouvoir connaître ces coûts, il faut en amont mettre en place un travail d'estimation des coûts. Nous allons utiliser l'expertise que nous avons pour essayer de mettre en place quelque chose qui soit efficace du point de vue des coûts. Nous ne savons pas encore quel sera le coût du mécanisme envisagé.

Par exemple, les procédures ultérieures représentent pour l'ICANN environ 40 millions \$ et nous devons envisager quelles seront les ressources que nous allons utiliser pour cet effort, où on va placer ces gens dans les différents départements de l'organisation ICANN. Bref, il y a tout un ensemble d'éléments qu'il faut considérer et prendre en compte.

En raison de la complexité de ce type de dossiers, nous avons envisagé la possibilité, dans le cadre des interactions avec le Conseil, de nous assurer que l'on puisse ouvrir ce processus afin d'avoir les discussions de manière plus transparente pour que la communauté sache ce que nous faisons et pour que l'on puisse avant toute prise de décision de la part du Conseil d'Administration nous assurer que nous avons bien compris les enjeux de ces différents dossiers. Parce qu'autrement, lorsque l'on passe à la phase de mise en œuvre, il existe des incertitudes auxquelles il aurait fallu penser avant.

Je veux insister sur le fait que ce n'est pas l'occasion de rouvrir des négociations, cette phase opérationnelle. Lorsque le conseil de la

GNSO prend une décision, mon travail au sein de l'organisation est de faire en sorte que cette décision soit appliquée en suivant le processus du modèle multipartite. Je pense que ce processus pourrait nous faire gagner du temps.

La construction de ce type de système comme le SSAD n'est pas quelque chose que l'on fait tous les jours. Nous avons encore beaucoup d'incertitudes, d'éléments qu'il faut prendre en compte. Un exemple qui n'est pas simple du tout, c'est le transfert de données transfrontalier. On parlait hier soir du fait que la Commission européenne se penche sur cette question de transfert de données transfrontalier et cela, pour illustrer le fait que ce n'est pas une tâche facile et cette étape de conception opérationnelle permettrait au Conseil d'Administration d'avoir des informations plus claires. Nous continuons à travailler pour avoir davantage de précisions de nature juridique. Hier, nous avons envoyé un document à l'autorité de protection des données européenne pour avoir des précisions par rapport au rôle de contrôle de données et obtenir des directives de la part de cette autorité européenne. Nous attendons également que la communauté européenne réponde de manière formelle aux questions que nous lui avons adressées et nous espérons recevoir des orientations juridiques bientôt.

Nous devons intégrer certaines de ces orientations dans la conception du SSAD. Nous avons déjà des orientations de la part de l'autorité de protection des données belge et nous espérons recevoir plus de directives de la part des autres autorités.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Göran de cette explication. Je pense que les quatre principes qui figurent sur notre liste sont une base intéressante pour faire ce travail.

Je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a des commentaires de mes collègues du GAC. Je vois Jorge Cancio, représentant de la Suisse. Allez-y.

SUISSE :

Bonjour à tous. Je suis Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

Merci beaucoup Göran de cette explication. Je pense qu'ici, on insiste sur le fait que ce type de préparation en amont de toute décision du Conseil d'Administration implique bien sûr des conséquences au niveau des coûts, au niveau de la conception. Comme d'autres espaces de prise de décision, nous avons ici la question de savoir comment mettre en place ces décisions. Il s'agit bien sûr d'une question complexe qui demande beaucoup de ressources et de temps.

Pendant la séance d'EURALO de la semaine dernière, nous avons vu les différents niveaux de participation, en particulier de ceux qui peuvent consacrer leur expertise et leur temps au travail d'élaboration de politiques de la communauté. Et nous savons que le temps de ces personnes est déjà très limité. Cela représente des difficultés pour que les personnes puissent suivre de près les différents processus. Et des

inquiétudes ont été exprimées par rapport à cette surcharge de travail. L'idée de former de nouveaux groupes doit être envisagée avec beaucoup de prudence étant donné les niveaux de capacité limités des membres de la communauté pour participer à ce travail.

Nous devrions essayer de simplifier au maximum les choses étant donné que les dossiers sont déjà très complexes. Mais si l'on décide de poursuivre cette voie, je pense que l'on pourra aboutir à une bonne solution.

MAARTEN BOTTERMAN : Vous me permettez ?

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Allez-y.

MAARTEN BOTTERMAN : Comme on l'a dit hier, ce n'est pas un nouveau processus ; c'est un processus qui existe déjà et ce processus est maintenant ouvert pour qu'il y ait plus de transparence. J'espère vous avoir rassuré avec cette précision.

GÖRAN MARBY : Il faut que les choses soient claires. Il faut savoir que plus on envisage ce type de problèmes en amont au niveau du processus d'élaboration de politiques, moins il y aura de problèmes à résoudre au niveau de la mise en œuvre. Et l'organisation ICANN est tout à fait consciente de la

pression que tout ce travail représente pour la communauté. Merci beaucoup de votre remarque, Jorge Cancio.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maarten, merci Göran.

Je pense que maintenant, nous pouvons passer au point qui a été proposé par le Conseil d'Administration concernant le renforcement de l'efficacité du modèle multipartite. Merci beaucoup d'avoir proposé ce point qui est extrêmement important. Nous avons partagé le lien vers les points de vue du GAC par rapport à cette question. Et j'aimerais insister sur certains éléments de notre réponse.

Le GAC apprécie le document sur les prochaines étapes qui passe en revue les efforts en cours. Il faut reconnaître qu'il y a des parties de la communauté qui continueront à dialoguer dans ces efforts en cours pour essayer d'aborder chacune des priorités. Le GAC est d'accord avec le Conseil d'Administration et son évaluation selon laquelle le fait de se limiter aux trois priorités va permettre de mieux profiter des efforts existants et d'équilibrer la charge de travail sachant que cela pourrait aboutir à des améliorations progressives du modèle multipartite. Pouvons-nous passer à la diapositive suivante ?

Le GAC est d'accord avec les actions proposées par le document sachant que cela ne devrait pas représenter une surcharge de travail pour la communauté et que cela pourrait avoir un impact positif sur l'évolution du modèle multipartite.

Le GAC soutient les trois domaines prioritaires, à savoir priorité du travail et utilisation efficace des ressources, précisions dans le cadrage du travail, consensus, représentation et inclusion. Le GAC de manière indépendante a engagé un travail de mise en œuvre des recommandations de la piste de travail 2 du groupe responsabilité et le rapport final ATRT3 suggère qu'elles ont un impact sur son fonctionnement.

Je vais m'arrêter ici pour voir s'il y a d'autres commentaires du Conseil d'Administration ou de la part des représentants du GAC.

MAARTEN BOTTERMAN : Peut-être que Mandla, vous pourriez nous aider et nous dire un petit peu quel est le positionnement actuel ?

MANDLA MSIMANG : Oui. Je suis membre du Conseil d'Administration. Merci Manal, merci Maarten. Petite mise à jour.

Tout d'abord, nous apprécions beaucoup les commentaires que nous avons reçus du GAC sur le modèle multipartite et sur ce document. Et vos commentaires sont vraiment appréciés. Nous apprécions également les résultats, les priorités basées sur la communauté et tout ce qui a été fait jusqu'à ce point. Cet effort est vraiment important pour nous assurer de continuer de faire évoluer le modèle pour répondre aux besoins changeants de la communauté. Puis ceci est

également cohérent avec notre plan stratégique et notre budget pour 2021-2025.

Nous avons finalisé le document. Le plan convergera et donnera naissance à un certain nombre d'actions avec des ressources allouées à ces différentes actions. La mise en œuvre devrait être effectuée, vous avez parlé des trois priorités, pour les trois domaines qui ont été mentionnés. Et il est important de noter que certes, ce sont trois domaines de priorités, mais il reste quand même les six domaines et nous allons nous occuper de ces six au cours des cinq années à venir. Simplement, notre sentiment était que sur la base des points de vue soumis par la communauté, s'occuper de ces trois premiers serait plus efficace et nous permettrait aussi de traiter certaines des choses qui sont contenues dans les trois autres, en partie tout au moins.

Ensuite, nous en sommes à la phase de mise en œuvre. Et l'équipe de mise en œuvre d'ICANN Org s'occupe de la planification. Encore une fois, nous sommes ouverts à votre point de vue par la suite. Étant donné tout le soutien que nous avons reçu du GAC, nous souhaitons bien comprendre quelles sont les questions clés. Donc c'est l'idée dans le cadre de cette question. Nous attendons votre perspective pour la mise en œuvre de tout ceci à l'avenir.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Mandla pour cette mise à jour. C'est effectivement un sujet que nous suivons de près. Et je dois dire que nous sommes très satisfaits d'avoir pu envoyer des commentaires. Il y

avait beaucoup de travail à faire, donc je remercie mes collègues au GAC pour toute leur implication et pour tous les efforts qui nous ont permis de soumettre cette réponse dans le cadre des opportunités publiques qui existaient.

Je regarde s'il y a des points de vue ou des commentaires qui sont soumis par les membres du GAC. Je vois que personne ne demande la parole. Très bien, donc je pense que c'est tout pour aujourd'hui. Je ne sais pas s'il y a des remarques avant de terminer ?

MAARTEN BOTTERMAN : J'aimerais simplement dire que nous apprécions réellement toute la réflexion du GAC sur l'intérêt public et sur toutes ces questions. C'est très utile pour nous pour nous orienter, pour orienter la communauté. Donc merci de continuer de faire remonter ces questions selon votre perspective. Continuons dans ce sens. C'est vraiment très apprécié. En ce qui nous concerne, je pense que ça va aussi. C'est un réel luxe pour les participants de l'ICANN69.

PRÉSIDENTE DU GAC MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Maarten. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration qui sont avec nous aujourd'hui. Merci à mes collègues du GAC, merci à tous les membres de la communauté qui étaient présents dans la salle Zoom.

Chers collègues, nous avons une pause d'un peu plus de 30 minutes et ensuite, il y aura la plénière sur l'utilisation malveillante du DNS. Mais

on se retrouvera dans la salle du GAC à 12h30 heure d'Hambourg ou 10h30 UTC pour reprendre les réunions du GAC. Je remercie tout le monde et la séance est levée. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]